



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2026/06 de la Municipalité, du 5 mars 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- destiné au remplacement de l'ERP PeopleSoft par le logiciel Abacus et, plus généralement, à l'évolution globale du SIRH ;
2. de balancer le compte d'attente n° 40101000400 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 330 du Service du personnel ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, les intérêts y relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service du personnel.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe